



Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

Droits de douane américains sur l'aluminium canadien : la sécurité de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine en danger

Montréal, Canada, le 3 juin 2025 — L'Association de l'aluminium du Canada (AAC) s'oppose fermement à l'annonce des États-Unis d'imposer un droit de douane de 50 % sur l'aluminium canadien, qualifiant cette mesure d'inappropriée et de menace pour la sécurité de la chaîne d'approvisionnement intégrée de l'Amérique du Nord.

« Un tarif de 50 % sur l'aluminium canadien fera chuter la demande à l'échelle du continent — que le métal soit produit au Canada ou aux États-Unis », a déclaré Jean Simard, président et chef de la direction de l'AAC. « Cette décision affectera les travailleurs des deux côtés de la frontière et perturbera des secteurs clés comme la défense, la construction et l'automobile ».

Avec un tarif fixé à 1 349,50 \$US par tonne métrique, les exportations canadiennes vers les États-Unis deviennent économiquement non viables. Bien que le Canada reste déterminé à servir ses clients américains, l'industrie pourrait être contrainte de réorienter ses échanges vers l'Union européenne.

« Cette mesure risque d'augmenter la dépendance des États-Unis envers des sources d'approvisionnement lointaines — notamment la Chine, la Russie, l'Inde et le Moyen-Orient — pour un matériau essentiel à la sécurité nationale », a ajouté M. Simard. « Elle met en péril 125 ans de coopération industrielle transfrontalière et pourrait provoquer un bouleversement fondamental des flux commerciaux mondiaux ».

L'industrie canadienne soutient l'objectif des États-Unis d'augmenter leur capacité de production d'aluminium de 50 % à 80 %. Toutefois, des tarifs punitifs ne créent pas la prévisibilité nécessaire à des investissements durables et à forte intensité de capital. Même avec une production nationale accrue, les États-Unis continueront de dépendre d'importations d'aluminium importantes.

Les 9 500 travailleurs de l'aluminium au Canada produisent un métal transformé par plus de 700 000 travailleurs américains de la fabrication de produits essentiels. Cette chaîne de valeur binationale contribue à plus de 228 milliards de dollars chaque année à l'économie américaine.

Un avantage énergétique stratégique pour les États-Unis

La production d'aluminium est très énergivore : l'énergie représente environ 40 % des coûts de production. Chaque année, le Canada exporte 2,7 millions de tonnes d'aluminium vers les États-Unis — soit l'équivalent énergétique de 40 millions de mégawattheures, 4 barrages Hoover, ou l'alimentation de l'État du Nevada ou de 460 centres de données.



Grâce à l'hydroélectricité, le Canada produit un aluminium à faible teneur en carbone, sécuritaire et à prix compétitif — un atout essentiel dans un contexte mondial de tension énergétique. Cette base énergétique propre confirme le rôle du Canada comme source la plus fiable d'aluminium issue d'une démocratie stable.

Protéger une base industrielle commune

Le Canada et les États-Unis travaillent ensemble depuis plus d'un siècle pour bâtir une industrie de l'aluminium intégrée et résiliente. Cette coopération demeure essentielle au soutien des emplois, à la défense nationale et à la sécurité économique.

L'industrie continuera de collaborer avec les parties prenantes américaines — manufacturiers, travailleurs, entrepreneurs et décideurs — dont la qualité de vie dépend d'un aluminium abordable et responsable.

Faire face aux vrais enjeux du commerce mondial

La priorité pour les deux pays doit être de s'attaquer aux pratiques commerciales déloyales de la Chine, dont la surcapacité subventionnée par l'État a faussé les marchés mondiaux, entraîné la fermeture d'alumineries et fragilisé les producteurs nord-américains.

Le Canada a pris des mesures fortes et coordonnées pour défendre le marché nord-américain :

- En 2024, le gouvernement canadien a investi 10,5 millions de dollars sur trois ans à l'Agence des services frontaliers du Canada pour créer une unité de surveillance du marché.
- De nouvelles règles ciblent le contournement des lois commerciales et préconisent l'utilisation des droits antidumping dans les marchés affectés.
- Un système de surveillance des importations d'aluminium est en place depuis 2019.
- Le Canada est leader mondial avec un système de traçabilité de l'aluminium en temps réel, depuis la source à la barrière de l'usine.

L'aluminium canadien n'est pas — et ne sera pas — une porte d'entrée pour le commerce déloyal. Son exemption continue des droits de douane américains est essentielle à la protection de la chaîne de valeur nord-américaine. Alors que les États-Unis ne produisent qu'environ 1 million de tonnes d'aluminium primaire par an, ils en consomment cinq fois plus.

Les tarifs ne feront qu'augmenter les coûts pour les fabricants et les consommateurs américains, dans un contexte déjà préoccupant d'inflation.

- 30 -

À propos de l'Association de l'aluminium du Canada

Fondée en 1990, l'Association de l'aluminium du Canada (AAC) représente les trois producteurs d'aluminium de classe mondiale du Canada : Alcoa, Alouette et Rio Tinto. Exploitant neuf usines au Canada, dont huit au Québec, ils emploient plus de 9 500 travailleurs. L'AAC et ses membres participent activement au développement des meilleures pratiques en matière de santé et de sécurité et de production responsable à faible empreinte carbone. Pour plus d'informations, consultez le site aluminium.ca ou X @AAC_aluminium.

Contact média

Louis-Martin Leclerc

lmleclerc@tactconseil.ca

M: 418-693-2425